

**Groupe de Travail n°7
Environnement**

GT7c – Bayonne, 19 novembre 2010

1- Ordre du jour

Cette réunion fait suite à la réunion plénière du 3 novembre 2010 au cours de laquelle les zones sensibles ainsi que les hypothèses de tracés ont été présentées.

Un CD contenant l'ensemble des informations présentées avait été distribué aux participants.

L'ordre du jour de la réunion est de recueillir les avis et les contributions des participants sur les zones sensibles et sur les hypothèses de tracés.

2- Déroulement de la réunion

Après un tour de table de présentation des participants, RFF rappelle la démarche employée pour la définition des hypothèses de tracés et l'objectif de la réunion. Plusieurs hypothèses de tracés sont définies à l'intérieur du fuseau de 1000 m. Elles cherchent à éviter en priorité les zones sensibles. La première stratégie de prise en compte des enjeux du territoire est l'évitement. A défaut d'éviter, la limitation de l'impact sur le milieu à enjeux est recherchée par une solution technique. A défaut de limiter, des mesures compensatoires seront prises.

La concertation a pour objectif de réunir les différents acteurs du territoire autour de ces hypothèses afin de recueillir leurs remarques, et éventuellement de nouvelles propositions de tracé.

CADE : signale qu'il n'a pas obtenu de réponse à nos questions datant de 2008 concernant le tonnage de fret et le nombre de trains prévus sur la ligne nouvelle. Il souhaite les chiffres de 2007, 2008 et 2009.

- RFF : précise que cela ne fait pas partie des points à traiter aujourd'hui. L'utilité publique du projet n'est pas l'objet de la réunion. Cette question a été abordée lors du débat public en 2007.

SEPANSO/FNE : souligne que le fait de ne pas communiquer ces chiffres constitue une violation de la convention d'Aarhus.

CREN Aquitaine : précise que le CREN n'a apparemment jamais reçu d'invitation au préalable.

- RFF : précise que la liste des invités a en effet été complétée suite à la phase de collecte des données et la signature de conventions d'échanges de données avec les organismes qui ont une connaissance du territoire, notamment dans le domaine de

l'environnement. Ces organismes, dont le CREN Aquitaine, sont ainsi invités à rejoindre le groupe de travail « environnement ».

- RFF remercie tous les acteurs et organismes qui ont transmis des données et ainsi fait partager leur connaissance du territoire et de ses enjeux. RFF rappelle également que les données issues des inventaires réalisés dans le cadre de GPSO seront à la disposition des acteurs et organismes dans le cadre de leurs activités.

Le maître d'œuvre Egis fait ensuite un point sur l'avancement des études spécifiques écologiques. Les investigations de 2010 sont achevées. Les rapports sont en cours de finalisation et seront bientôt communiqués par les prestataires des études écologiques. Un deuxième cycle aura lieu en 2011 à une échelle plus fine.

CADE : précise qu'on ne voit pas le détail des espèces inventoriées sur les cartes fournies.

- RFF : précise que ce sont des cartes de synthèse, il n'est pas possible de mettre toutes les informations brutes sur le même support pour des raisons de visibilité mais aussi pour des questions de confidentialité de certaines données.

CREN Aquitaine : souligne que les cartes de synthèse sont insuffisantes pour analyser la démarche et vérifier les espèces identifiées. Y a-t-il de nouveaux inventaires prévus ?

- RFF : rappelle brièvement la méthodologie mise en place, qui a fait l'objet d'une présentation aux acteurs et d'une validation, notamment des services de l'Etat compétents. C'est dans cet esprit constructif d'échanges que RFF souhaite travailler, avec l'ensemble des acteurs qui a une connaissance du territoire. Une convention d'échange a ainsi été signée avec le CREN Aquitaine. Les cartes de synthèse présentées sont complétées par les fiches « zones sensibles » qui détaillent notamment les espèces présentes sur les différents sites. Une réunion pourra être organisée avec le CREN pour approfondir ce partage de connaissances et vérifier la complétude des données prises en compte.
- EGIS : précise qu'un deuxième cycle est prévu pour 2011 à l'échelle 1/5 000ème voire 1/1 000ème dans certains secteurs.

SEPANSO/FNE : signale que les producteurs de données ne sont pas cités sur les cartes. Pour l'élaboration des dossiers réglementaires, il faudra citer les sources d'information.

- RFF : Il est prévu de les citer dans les dossiers APS et DUP.

CREN Aquitaine : alerte sur le fait que les éléments ont été reçus seulement une semaine avant la réunion, ce délai est trop court pour émettre une opinion précise.

- RFF : rappelle que tous les éléments se trouvent dans le CD-Rom qui a été remis à aux différents acteurs, depuis plus de quinze jours, lors de la réunion plénière du 3 novembre dernier. Tous les membres du groupe de travail ont été invités à cette réunion. A noter par ailleurs que les remarques pourront encore être adressées à RFF dans les prochains jours.

SEPANSO/FNE : souhaite connaître la cote NGF, étant donné que c'est un point très important notamment pour les tunnels et les viaducs.

- RFF : précise que le profil en long sera calé lorsqu'un tracé sera retenu. Cet aspect sera précisé lors des études approfondies sur le tracé pressenti.

SEPANSO/FNE : Utilisez-vous les règles de base de génie civil ? Sur d'autres projets, des problèmes de dommages causés aux bâtis ont été soulevés.

- RFF : précise que les mêmes règles sont utilisées que sur les autres projets ferroviaires.

CREN Aquitaine : Les hypothèses de tracés sont-elles définies en fonction des contraintes géotechniques ?

- RFF : Les études sont encore en cours. Elles ont débuté récemment dans les Pyrénées-Atlantiques. Les résultats sont utilisés au fur et à mesure de l'avancement de ces études.

Chambre d'Agriculture 64 : Quelles sont les surfaces impactées par les têtes de tunnel et les emprises au sol des viaducs ? Les supports disponibles permettent-ils de visualiser les emprises travaux ?

- RFF : il est difficile de donner des valeurs puisque cela dépend de la configuration du terrain et de l'architecture de l'ouvrage. Les têtes de tunnel nécessitent des surfaces assez importantes mais très variées selon le type de forage. De plus, des accès devront être prévus pour le chantier et lors de l'exploitation.
- RFF : précise qu'une bande grise est représentée. Elle mesure 100 m de large, ce qui est une moyenne. Les impacts seront évalués lors de la comparaison des hypothèses de tracé.

CREN Aquitaine : signale qu'à première vue il manque des données transmises par le CREN.

- RFF : Il est possible que certains éléments n'aient pas été intégrés en raison de la date d'envoi des dernières données transmises par le CREN. Ce travail se poursuit. Un point pourra être fait avec le CREN pour vérifier cette complétude de données.

CADE : demande si les prestataires écologiques ont participé à la définition des hypothèses de tracés

- EGIS : précise qu'une réunion avec les prestataires a eu lieu, les hypothèses proposées sont issues d'une concertation avec les bureaux d'études.
- **SEPANSO/FNE** : Des secteurs très riches écologiquement sont pourtant traversés.

3- Synthèse des échanges

Un temps d'échange d'environ une heure a ensuite été réservé autour des supports cartographiques au 1/10 000ème présentant les zones sensibles et les hypothèses de tracé.

Au cours de ce temps d'échange, les participants ont pu interroger RFF et le maître d'œuvre EGIS sur des points spécifiques.

Afin de recueillir formellement les remarques, demandes et contributions des membres du groupe de travail, un tour de table a été effectué.

Les avis et remarques formulés lors de ces échanges sont présentés dans les tableaux ci-joints.

Organisme	Propos	Nature	Réponse de RFF en séance	Nature
ARS DT64	<ul style="list-style-type: none"> - Les hypothèses de tracés doivent respecter la ressource en eau mais également la qualité de l'eau. Des mesures de protection devront être prévues si des impacts sont à craindre. Il est à signaler que la source Apuntenea, à Biriadou est utilisée malgré qu'elle ne soit pas autorisée par les services de l'Etat et l'hydrogéologue agréé. Une hypothèse de tracé passe au niveau du captage de Choldocogaina. Elle passera sous le niveau de la nappe mais cela induit d'apporter une attention particulière à la stabilité du terrain. - Le sous-sol au Sud du CET est constitué de remblaiement de déchets. Il y a donc un risque sur le drainage de ces sols. - L'ARS sera très attentif sur les impacts acoustiques, notamment aux entrées et sorties de tunnel. Des modélisations très précises seront à mener. 	<p>R</p> <p>R</p> <p>S</p>	<p>Ces aspects seront approfondis très prochainement.</p> <p>Une étude acoustique très complète est prévue, intégrant la totalité des facteurs de diffusion du bruit (vents dominants, relief,...)</p>	PC
ONEMA	<ul style="list-style-type: none"> - Les zones sensibles ne concernent que les cours d'eau principaux. Les affluents ne sont pas représentés, hors, leur préservation est essentielle à la bonne qualité de l'ensemble du réseau hydrographique. - Les cours d'eau ne peuvent être franchis en déblai ou en remblai comme cela est indiqué sur les cartes. - De nombreux cours d'eau et zones humides sont concernés. Même si un viaduc est mis en place, les impacts sur les milieux peuvent être significatifs. La question du franchissement devra être abordée avec précision. 	<p>R</p> <p>R</p> <p>S</p>	<p>Les prospections écologiques de 2011 permettront d'étudier les petits affluents. Des aménagements seront mis en place pour préserver les caractéristiques hydrauliques et écologiques des cours d'eau et des zones humides.</p> <p>La réflexion est menée en partenariat étroit avec l'ONEMA et les services compétents. Différentes réunions ont déjà été lancées notamment sur le sujet essentiel du franchissement des cours d'eau. Ces échanges se poursuivront avec les acteurs concernés.</p>	PC

Organisme	Propos	Nature	Réponse de RFF en séance	Nature
CREN	<ul style="list-style-type: none"> - Les données sur les habitats et les espèces semblent incomplètes. Des expertises plus poussées devront être menées afin de combler ces lacunes. - Les impacts sur une faible aire de répartition peuvent tout de même être lourds à l'échelle départementale. 	R R	<p>Des conventions d'échanges de données ont été signées entre RFF et de nombreux acteurs du territoire, notamment dans le domaine « milieu naturel ». Cette connaissance a permis d'enrichir les études et les inventaires écologiques menés en 2010 selon les méthodologies validées. Ces études seront complétées en 2011.</p> <p>A noter que les documents disponibles ne présentent pas le détail des espèces inventorierées mais uniquement les zones dites sensibles.</p> <p>Les inventaires réalisés par RFF, sur une zone élargie, permettent d'alimenter la connaissance du territoire. Cette connaissance pourra être partagée avec les acteurs intéressés.</p>	PC
	Les sites gérés par le CREN doivent également être pris en compte, au même niveau que les sites acquis.	S	Les sites acquis et/ou gérés par les CREN, le Conservatoire du Littoral dans un but de conservation constituent un enjeu très fort, de la grille d'analyse multi critères des enjeux environnementaux.	PC
	Le zonage ne suffit pas, il faut également identifier les corridors et les déplacements des espèces.	R	La démarche des trames vertes et bleue est bien évidemment intégrée à la démarche du GPSO (intégration des recommandations des guides nationaux, intégration des Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) des deux Régions, déclinaison d'une approche TVB GPSO sur un périmètre cohérent avec l'aire d'influence des LGV).	PC
	Les travaux dans les zones humides peuvent entraîner des glissements de terrain impactants pour la biodiversité locale.	R	Les risques seront évalués et des mesures de précaution seront prises.	PC

Organisme	Propos	Nature	Réponse de RFF en séance	Nature
CG 64	<ul style="list-style-type: none"> - Les cartes présentent quelques manques sur les zones humides et sur deux roseières (Villefranque et Ciboure). Une cartographie globale des zones humides est en cours. - Les mesures compensatoires envisagées pour l'A63 sont-elles situées dans le fuseau retenu ? Quelle est la cohérence de l'action publique 	R R	<p>Les données seront vérifiées et complétées si nécessaire.</p> <p>Nous n'avons pas encore collecté l'ensemble de ces informations mais cela est prévu, ces éléments seront pris en compte.</p> <p>Les zones de compensation des autres aménagements (procédure aboutie) constituent en effet un enjeu très fort, pris en compte dans le cadre de la grille d'analyse multi critères.</p>	PC PC
CA 64	La collecte des données agricoles est en cours ainsi que l'évaluation des sensibilités. Les impacts des piles de viaducs et des têtes de tunnel devront être pris en compte.	S		PC
CADE	Les études écologiques sont globalement insuffisantes. La seule hypothèse de tracé souhaitable est l'aménagement de la ligne existante.	O		/
SEPANSO	Les hypothèses de tracés ne tiennent pas compte des enjeux du territoire. Les milieux sont très diversifiés et la consommation d'espace induite pas la ligne nouvelle est contraire aux principes du développement durable.	O		/
CDPB	L'environnement est tel dans le Pays Basque qu'il est une préoccupation majeure. L'acceptation sociale du projet sera conditionnée par une concertation de qualité. Les apports techniques des acteurs de la concertation sont très importants. Des réponses doivent être apportées aux questions malgré les phasages. Globalement, le nombre de participants est insuffisant pour garantir une concertation efficace.	R	<p>L'environnement et le paysage constituent un enjeu majeur du territoire. Des études spécifiques sont menées pour la prise en compte des enjeux paysagers.</p> <p>RFF souhaite développer une concertation étroite avec tous les acteurs du territoire (élus, techniciens, milieu associatif, usagers...). C'est notamment l'objet des GT. Les acteurs sont ainsi invités à participer aux différentes instances d'échanges et de concertation. Il appartient à chacun de participer ou non à ces échanges.</p>	RS

Abréviations :

Nature des propos : O = Objection, Opinion / R = Remarque / S = Souhait / Q = Question

Nature des réponses : PE = Promesse d'engagement pour le futur / PC = Prise en compte / RU = Réponse ultérieure / RS = Réponse Spontanée

RFF présente les différentes étapes de la concertation jusqu'au tracé retenu par le COPIL :

Février 2011 : Présentation des hypothèses de tracé retenues, qui seront alors comparées.

Mai 2011 : Comparaison achevée, présentation du tracé à approfondir.

Octobre 2011 : Présentation de l'hypothèse de tracé proposée aux instances de décision.

Pour conclure la réunion, RFF fait une synthèse des échanges en précisant que l'ensemble des remarques émises par les participants seront prises en compte et souligne les points suivants :

- Les franchissements des cours d'eau et les impacts lors de la phase chantier feront l'objet d'études spécifiques en concertation avec les organismes spécialisés. Une concertation en parallèle du groupe de travail a lieu avec l'ONEMA sur les principes de franchissement des cours d'eau, la prise en compte des enjeux écologiques...
- Une démarche spécifique Trames Vertes et Bleues – TVB- sera développée pour le GPSO sur un périmètre cohérent avec l'aire d'influence potentielle des LGV. Les inventaires écologiques seront ainsi précisés à une échelle plus fine en 2011. Les études du Conseil régional Aquitaine concernant les TVB seront également intégrées. RFF a une réelle volonté d'être exemplaire dans ce domaine.
- Les zones de compensation des autres projets dans la région sont prises en compte dans la définition des hypothèses de tracé. Les GPSO n'induiront pas de diminution des surfaces de compensation.
- Les aspects acoustiques sont également pris en compte ; l'évitement des secteurs sensibles est une priorité. Des études très poussées seront réalisées, notamment la modalisation acoustique sur le tracé retenu.
- Le paysage est un aspect très sensible et un élément essentiel du territoire. Des études spécifiques sont en cours.

RFF demande aux membres du groupe de travail de transmettre leurs éventuelles remarques ou observations complémentaires concernant les zones sensibles et les hypothèses de tracés proposées, de manière préférentielle, avant le 6 décembre prochain afin de permettre à RFF de respecter le calendrier de la concertation.

Mr Etchelecou, garant de la concertation, invite chaque acteur à apporter sa contribution écrite, afin de garantir la bonne transcription des échanges.

Le prochain groupe de travail aura lieu en février 2011 et présentera les hypothèses de tracés retenues pour être comparées.

ANNEXES :

Eléments du CREN pour intégration au CR de la réunion du 19 Novembre 2010 à Bayonne

Remarques concernant la participation du CREN Aquitaine à la concertation :

- S'il est dit qu'il s'agit de la 5^{ème} réunion sur le sujet, ce n'est aujourd'hui que la première fois que le CREN est convié à une telle réunion.
- **Les données transmises par le CREN n'ont pas été intégrées en totalité.** Or, pour rappel :
 - o le CREN avait adressé à RFF le fichier SIG de tous les sites en **juillet 2010**, avec un tableur des données associées,
 - o le **08 et 09/09/2010**, ont été adressés tous les plans de gestion et diagnostics écologiques des sites (acquis, gérés ou suivis par le CREN en assistance technique, ainsi que tous les sites inventoriés par le CREN), avec l'ensemble des données associées
 - o le 26/10 a été transmis pour finir le tableur et les localisations des lagunes de Gironde.
- Il est nécessaire d'intégrer dans l'évaluation **tous les sites gérés par le CREN** (conventions, acquisitions, baux, assistance technique, etc.), et non les seuls sites acquis.
- Pour émettre un avis constructif et participer à la concertation, **le CREN doit disposer de données brutes et non de synthèse globales** pour s'exprimer sur la qualification des enjeux et atteintes potentielles aux populations d'espèces notamment.
- Les cartes sont parfois **difficiles à lire et à interpréter**, merci de nous adresser les données sous format compatible avec MapInfo (en Lambert 93).
- Le CREN Aquitaine a noté la proposition de RFF, ce jour, d'intégrer un groupe de travail DREAL/RFF/Bureaux d'études, et l'accepte.

Remarques générales :

- Les données présentées à ce jour semblent **largement incomplètes** (état des lieux sur les insectes, chauves-souris, flore, habitats naturels tout particulièrement, mais aussi analyse, évaluation et mise en perspective de ces résultats), au regard des **réels enjeux** concernant le patrimoine naturel sur la zone étudiée.
- Quelle méthode de **caractérisation des habitats naturels** (typologie et cartographie) **et habitats d'espèces (surtout pour les espèces à fort enjeu local)**, hormis la représentation des seules localités de présence ?
> **Cette approche doit être largement approfondie et explicitée**

- Il est essentiel d'intégrer de façon plus claire les enjeux liés à la **continuité écologique (espèces prises en compte, méthodologie utilisée, etc.)**, pour évaluer les **impacts** potentiels sur le patrimoine naturel, alors qu'ils ne sont à ce jour pas représentés. D'autant plus que **la zone comporte de nombreuses espèces ou habitats naturels en situation endémique, en limite d'aire ou à aire de répartition limitée**. A titre d'exemples, la population locale d'Azuré des mouillères, centrée sur de Mouguerre (sites conventionnés par le CREN, mais non répertorié dans les éléments transmis), serait coupée en 2 par le tracé. De la même manière, les routes de vol de Chiroptères seront également fortement impactées, de même que les déplacements de nombreuses espèces entre les habitats utilisés par leur population locale (insectes saproxyliques), au-delà des seuls amphibiens et de la grande faune pris en compte explicitement à ce jour.
 - > **Cet élément d'évaluation est déterminant sur la zone concernée, qui est déjà contrainte par de nombreux aménagements et une urbanisation en fort développement**
- Il serait opportun d'évaluer et **de caractériser la sensibilité accrue du patrimoine naturel local (côte basque) et de ses éléments remarquables en raison des effets cumulés des aménagements qui y ont cours**
- Le dimensionnement du tracé est peu lisible quant à la **limitation des impacts avant et après travaux** (érosion des sols, enjambement élargi de tous les cours d'eau, etc.), eu égard à la préservation de la qualité des eaux de surfaces et des milieux aquatiques.

Conseil de Développement du Pays Basque
Euskal Herriko Garapen Kontseilua

Bayonne, le 23 novembre 2010

Monsieur Philippe LACROIX
Réseau Ferré de France
88-89, quai des Chartrons
33070 BORDEAUX Cedex

Objet : Note de travail suite à la réunion du Groupe de travail (GT 7) sur l'environnement du 19 novembre 2010 à la Chambre des métiers (Bayonne).

Cher Monsieur,

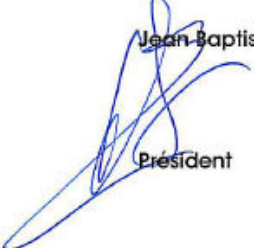
A l'issue des explications données par les responsables de RFF et lors du tour de table des participants, le Conseil de développement du Pays Basque a précisé que :

- Notre intervention ne pouvait être celle d'un intervenant unique alors que notre composition est celle d'une pluralité d'acteurs aux préoccupations et sensibilités différentes, sinon contraires sur certains aspects du débat.
- Il fut ainsi rappelé et commenté le contenu de notre « *Contribution au débat public sur le projet ferroviaire Bordeaux - Espagne* » de décembre 2006.
- S'agissant des aspects environnementaux et de méthode, cette Contribution énonce que :
 - o la qualité de l'environnement est un des atouts essentiels du Pays Basque
 - o l'acceptabilité sociale d'un tel projet doit être au centre des préoccupations
- En conséquence, le plus fort taux d'enfouissement (tunnels) doit être recherché et l'environnement préservé.
- De même, les acteurs intervenants sur ces questions doivent être écoutés et leurs propositions étudiées avec toute l'attention et la volonté d'y répondre positivement.
- Appréciant la qualité des participants invités, j'ai observé qu'ils n'intervenaient pas sur le même registre. Les techniciens notamment, posent des questions précises et font état de préoccupations très argumentées. Pour leur part, les défenseurs de l'environnement sont très demandeurs de précisions sur l'ouvrage considéré et les moyens techniques associés afin de mieux se positionner. J'ai donc demandé :
 - o Que les remarques techniques soient répertoriées et que la traçabilité de la réponse qui leur sera donnée soit assurée par communication au groupe de travail.
 - o Que, de même, les différents questionnements fassent également l'objet de réponses argumentées sans les différer davantage dans le temps.

Lurraldeia

- Enfin, vous avez apporté une précision technique engageante qui mérite d'être relevée. J'ai ainsi noté sauf erreur que, s'agissant des nuisances sonores pour les riverains (y compris hors fuseau), les propriétaires de maisons avoisinantes pourront obtenir le rachat de leur bien dès lors que les mesures prises à la mise en service seront supérieures aux normes admissibles du moment. J'apprécierai que ce point me soit confirmé.

Soyez assuré, Cher Monsieur, de ma parfaite considération.


Jean-Baptiste ECHETO,
Président